

3^e séance

Équipe centrale du groupe de dialogue «Branche Ouest Bienne»

Procès-verbal du 20.06.2019

Heure	14h00 à 18h30
Lieu	LaWerkstadt, l'espace Coworking à Bienne, rue de la Gare 5, 2502 Bienne, 5 ^e étage, salle «Plenum»
Présidence	Werder, Hans
Présents	Berz, Thomas (Conférence régionale des transports Bienne-Seeland-Jura bernois) Bohnenblust, Peter (TCS Section Bienne-Seeland) Duttweiler, Catherine (Comité «Axe ouest, pas comme ça !») Fehr, Erich (maire de Bienne) Gurtner, Roland (Comité «Axe ouest A5, maintenant ou jamais») Hess, Sandra (mairesse de Nidau) Hürsch, Gilbert (Chambre économique Bienne-Seeland) König, André (Pro Velo Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois) Meier, Mélanie (Comité «Bienne notre Amour») Thalman, Ivo (Patrimoine bernois) Wendling, Cécile (UCI Berne / Comité «Pro A5-branche Ouest»)
Excusés	Scheuss, Urs (ATE Berne)
Absents	Placi, Luca (Groupe de travail «A5 branche Ouest»)
Invités	Kobi, Fritz (expert en transports) van de Wetering, Han (expert en urbanisme)
Secrétariat	Corinne Leuenberger (Ville de Bienne), ad interim

QUOI	QUI	QUAND
------	-----	-------

1 Introduction

Hans Werder salue les participantes et participants à la 3^e séance de l'équipe centrale et présente Corinne Leuenberger de la Ville de Bienne aux personnes présentes, qui s'est déclarée prête à assumer le procès-verbal de la séance d'aujourd'hui. Il passe en revue les points de l'ordre du jour. Les points forts de la séance sont la réoccupation du secrétariat et le remaniement du programme de travail.

Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance de l'équipe centrale du 13.05.2019 est approuvé avec six corrections apportées d'entente entre les opposants et les partisans, et transmises préalablement à la séance. Le nouveau secrétariat assumera le remaniement selon les données reçues ainsi que l'envoi du procès-verbal corrigé.

Secrétariat Juillet 19

Affaires en suspens

Hans Werder annonce que toutes les affaires en suspens le sont encore et que les services administratifs sont limités à un minimum, jusqu'à ce que le secrétariat soit réoccupé. Les affaires en suspens concernant les rapports seront abordées brièvement par les organisations opposées à la branche Ouest : qui veulent savoir pourquoi, quatre mois et demi après le lancement du processus de dialogue au début du mois de février, il n'y a toujours ni budget, ni rapport financier disponible. Il est consigné que l'OPC prévoit un rythme trimestriel pour les rapports. Cela signifie que le premier rapport sera disponible lors de la prochaine séance de l'équipe centrale et donc aussi les données sur les dépenses prévisibles qui serviront de base pour le budget. Dès que le programme de travail sera adopté, les experts pourront soumettre leurs offres.

Communications

Hans Werder informe que le secrétariat n'est plus occupé depuis le 1^{er} juin. La Ville de Bienne a offert son soutien pendant la phase de transition jusqu'à ce qu'un nouveau secrétariat soit trouvé. Concrètement, la Ville de Bienne rédigera les procès-verbaux décisionnels pour la séance de l'équipe centrale du 20.06.19 et pour la séance du groupe de dialogue du 04.07.19 et assumera tous les exigences de nature organisationnelle concernant ces séances.

Hürsch De suite

La question concernant la salle de réunion pour la séance du groupe de dialogue du 04.07.19 a pu être clarifiée. La séance aura lieu dans une salle de la BFB. Les derniers détails seront clarifiés par Gilbert Hürsch et convenus avec le secrétariat de transition.

La proposition a été soumise de tenir les séances du groupe de dialogue dans la «Rebhalle» à Douanne. Les personnes présentes sont d'accord que les séances du groupe de dialogue et de l'équipe centrale doivent avoir lieu à Bienne en raison de l'accessibilité et qu'en règle générale, les lieux de séance en dehors de Bienne n'entrent pas en ligne de compte. La proposition pour le lieu de séance à Douanne doit donc être rejetée en conséquence.

Werder De suite

Hans Werder répond à la demande concernant les indemnités forfaitaires pour les charges de travail dans les organes des partisans et opposants de la branche Ouest. Les clarifications auprès du Canton ont montré que selon la pratique établie dans des cas similaires, aucun jeton de présence supplémentaire et aucun forfait ne sont versés. L'OPC craint qu'un préjudice pourrait être créé et le déconseille. Selon les statuts, le groupe peut, par contre, décider librement quant à une indemnisation. Aussi bien les partisans que les opposants de la branche Ouest sont d'avis que la charge relativement grande pour la coordination au sein de leurs groupements devrait être indemnisée d'une manière ou d'une autre. Les autorités défendent la position selon laquelle ce n'est pas seulement ce qui est légalement admissible qui est déterminant, mais aussi ce qui est défendable. Un forfait par côté et séance de l'équipe centrale est considéré comme un taux judiciaire pouvant être expliqué publiquement pour les travaux ultérieurs en relation avec le processus de dialogue (p. ex. entre 500 et 1000 fr.). La discussion est reportée à la prochaine séance.

Erich Fehr, maire de Bienne, informe qu'il a reçu une proposition de la part des opposants de la branche Ouest, afin de prévoir Paul Krummenacher pour la phase de participation. De telles demandes doivent être soumises par les représentantes et représentants des opposants de la branche Ouest. La demande doit être soumise en temps voulu dans le processus par cette voie régulière. Les opposants de la branche Ouest sont priés de transmettre.

Duttweiler De suite

2 Secrétariat

Introduction

Les membres de l'équipe centrale ont reçu au préalable la candidature pour la réoccupation du secrétariat de l'entreprise «FR und Partner». Hans Werder informe qu'il a déjà informé les candidats qu'une divulgation des mandats est souhaitée et que le secrétariat doit être repris rapidement, idéalement dès juillet. Les personnes présentes discutent des questions à poser aux candidats à la suite du tour de présentation.

Présentation

Monsieur Hansjörg Ryser de l'entreprise «FR und Partner» et Monsieur Andreas Schneider de «F und W Communications» se présentent à l'équipe centrale. Il est confirmé qu'aucuns mandats ou liens n'existent avec des associations qui pourraient conduire à un conflit d'intérêts ou à une violation de l'indépendance. Le secrétariat assumera des tâches complémentaires et de soutien et fournira des informations aux membres en interne. L'exigence du bilinguisme des documents et de la documentation peut être assurée dans un bref délai. En ce qui concerne la rémunération, un taux horaire moyen ainsi que des taux progressifs sont envisageables. Le travail pourrait commencer immédiatement dès juillet.

Discussion

En l'absence des candidats, le groupe discute de la possibilité d'une attribution du mandat. Hans Werder retient comme résultat de la discussion que l'impression générale donnée par les candidats est bonne, toutes les questions critiques (en particulier en rapport avec l'indépendance) ont pu être posées. Les personnes présentes n'ont aucune objection vis-à-vis des candidats et sont d'accord de les proposer à l'attention du groupe de dialogue. Le point fort du travail est clairement défini dans les statuts et comprend les tâches suivantes: organisation, administration, secrétariat, communication interne. La communication vers l'extérieur et la médiation ne font pas partie des tâches du secrétariat. Le groupe n'est pas encore tout à fait d'accord sur le taux d'indemnisation et note que les taux horaires proposés pour le travail de secrétariat sont inférieurs de plus d'un tiers à ceux d'Infrakom. Des réserves vis-à-vis des candidats doivent être soumise et clarifiées au préalable et non pas discutées au sein du groupe de dialogue. Les membres de l'équipe centrale ont trois jours de temps de réflexion pour formuler leurs objections, et les opposants de la branche Ouest ont au plus tard jusqu'après leur séance interne du 02.07.19.

Tous les opposants 25.6.
02.07.

Werder 21.06.

Marche à suivre

Le 21.06.19, Hans Werder annonce aux candidats que l'équipe centrale souhaite une offre. Après réception de l'offre, les partisans, opposants et autorités se concertent par correspondance (Hürsch, Duttweiler, Fehr) avec l'objectif de remanier l'offre jusqu'au 04.07.19. Il est proposé au groupe de dialogue d'attribuer le mandat à «FR und Partner / F und W Communications». Messieurs Ryser et Schneider seront invités pour une présentation à la séance du 04.07.19. Hans Werder préparera un texte à l'attention du groupe de dialogue concernant la question du respect du droit des marchés publics. La remise d'Infrakom à la nouvelle agence sera assurée par Hans Werder.

Werder 04.07.

3 Procédure en termes de contenu

Le programme de travail sera remanié à l'attention de la séance du groupe de dialogue du 04.07., afin que les travaux relatifs au contenu puissent commencer rapidement. Les opposants et partisans jugent le planning critique. Hans Werder confirme qu'il s'agit d'un programme ambitieux. Il est d'autant plus important de pouvoir commencer rapidement avec les sujets relatifs au contenu.

Programme de travail

Partant du projet de Fritz Kobi du 04.06.19, les opposants de la branche Ouest ont soumis une nouvelle proposition (version 17.06.19). De leur côté, les partisans ont effectué encore quelques ajustements. Cette version du document est la base pour la discussion au sein de l'équipe centrale. Hans Werder consigne qu'il n'y a pas de différences fondamentales entre les

deux groupes, les propositions d'ajustement seront remaniées après les remarques préliminaires.

Il est confirmé qu'une bonne base est disponible pour la discussion. L'esquisse de la Ville de l'avenir est, en règle générale, une tâche incombant aux autorités compétentes, comme le note Erich Fehr au nom des villes. Les hypothèses émises sont donc à considérer comme des approches de planification.

On est d'accord que les étapes 1 et 2 sont déterminantes à titre de situation initiale et de fondement des travaux et doivent être clarifiées en détail.

Le programme élaboré n'est pas exhaustif, mais peut être développé au cours du processus et éventuellement connaître des ajustements et compléments lors des travaux. Selon les partisans et les opposants, une structure cible avec des objectifs généraux, des sous-objectifs et des indicateurs peut être utilisée pour évaluer des variantes possibles. Il y a toutefois unanimité sur le fait qu'aucune pondération et notation ne devrait être accordée aux objectifs individuels. La conception d'une liste de contrôle des objectifs fait partie des tâches de l'étape 1. La liste de contrôle des objectifs sert de trame au discours.

Les partisans et les opposants disent ensuite combien il est nécessaire que la population puisse participer plus fortement et de manière appropriée au processus de dialogue. Il reste encore à définir comment renforcer une information resp. une participation active et transparente. Les représentants du secteur public soulignent qu'une large participation ne peut être la mission du processus de dialogue.

Werder De suite

Opposants et partisans regrettent qu'il n'y ait toujours pas de mandat écrit de la part de la délégation des autorités à l'attention du groupe de dialogue – et que la BVE ne souhaite pas divulguer l'application et la décision de la délégation de pouvoirs comme demandé lors de la dernière réunion de l'EC sans donner de raisons ; cela ressort de la liste des affaires en suspens du 28 mai 2019. Il manque ainsi au groupe de la clarté sur le contexte du mandat. Les opposants de la branche Ouest annoncent qu'ils engageront les procédures selon le principe de transparence si le document n'est pas disponible d'ici la prochaine réunion.

Tous 24.06.

Secrétariat 27.06.

L'équipe centrale discute des ajustements en détail et remanie le programme de travail point par point. F. Kobi prend en compte les ajustements. Le texte remanié par F. Kobi sera transmis pour consultation à l'équipe centrale d'ici au 24.06. pour examen, à savoir si les remaniements ont été correctement reproduits. Parallèlement à cela, le texte sera déjà traduit d'ici lundi, afin que l'invitation au groupe de dialogue puisse être envoyée au plus tard d'ici jeudi. Il est consigné que l'envoi de l'invitation pour le groupe de dialogue ne sera effectué que lorsque les annexes seront disponibles et que le délai pour l'envoi fixé à 14 jours avant la séance ne sera donc pas respecté.

Délais / Rythme des séances

F. Kobi passe en revue le planning (version du 19.06.19) et indique les endroits où il y a eu des ajustements. Des doutes sont exprimés quant au chevauchement de certaines étapes du programme de travail. Il est précisé que ceux-ci sont nécessaires en raison des prescriptions strictes (recommandation du groupe de dialogue jusqu'à fin juin 2020) et que des bases peuvent déjà être élaborées pour des étapes de travail ultérieures sans que les résultats de l'étape précédente ne soient disponibles. Une subdivision au sein des étapes doit être effectuée dans une phase d'élaboration des bases et décisions, compte tenu du fait que les décisions doivent être placées plus tard. L'importance des étapes 1 et 2 est soulignée.

Kobi 04.07.

Kobi 15.08.

Le planning doit être présenté au groupe de dialogue le 04.07.19.

Un rythme de séance plus intense est souhaité de la part des opposants de la branche Ouest (environ toutes les 3 semaines). Une proposition basée sur le programme de travail sera élaborée pour la prochaine séance. Il est consigné qu'en règle générale, les mardi après-midi et les jeudis dès 9h00 sont à prévoir comme des possibles jours de séances en 2020.

Mandats à des tiers

Selon les statuts, l'équipe centrale peut directement attribuer un mandat externe. Fritz Kobi explique à l'équipe centrale comment et pour quels travaux relatifs au domaine des transports les mandats sont à attribuer. Han van de Wetering voit la nécessité d'attribuer des mandats externes dans le domaine de l'urbanisme comme moins prononcée. La position des opposants de la branche Ouest est qu'il faut d'abord préparer les bases et qu'ensuite seulement, les mandats doivent être attribués. Différentes personnes présentes rappellent qu'il s'agit désormais d'élaborer des recommandations et non d'un mandat pour développer un nouveau projet. Les partisans de la branche Ouest soulignent que l'on a un problème de trafic qu'il faut résoudre. Il a été constaté qu'au fond, il ne s'agit pas d'un problème de transports, mais de recoupements avec d'autres domaines, soit d'un point de vue global. On est d'accord que l'on peut partir des bases existantes et que de possibles lacunes doivent être comblées. Des mandats externes peuvent devenir nécessaires pour l'élaboration des bases. Pour cela il faut tout d'abord fournir également des cahiers de charges à l'équipe centrale.

Kobi

15.08.

H. Werder constate que l'on n'est pas encore d'accord à quel moment et dans quelle mesure on aura besoin de mandats. Un aperçu pour l'étape de travail 1 doit être établi à l'attention de la prochaine séance, dont les bases sont déjà disponibles sous forme traitée, pour en déduire quels documents pertinents nécessitent des remarques explicatives d'experts et quels champs doivent être élaborés au moyen de mandats.

4 Divers

Les points suivants de l'ordre du jour sont prévus pour la séance du 04.07.19 du groupe de dialogue:

- Nouveau secrétariat (cf. point 2 de l'ordre du jour)
- Programme de travail, planning après remaniement et consultation finale au sein de l'équipe centrale inclus (cf. point 3 de l'ordre du jour)

5 Communication sur la séance d'aujourd'hui

Hans Werder résume les faits pour le point de presse.

- Un programme de travail en quatre étapes a été convenu, lequel peut être présenté au groupe de travail le 04.07.19.
- On a discuté de la recherche de remplacement pour le mandat du secrétariat du groupe de travail et de l'équipe centrale. Il se pourrait que l'on trouve une solution. Le sujet sera suivi au sein du groupe.